

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL

RENCONTRE DU 7 OCTOBRE 2021

École Secondaire Louis-Joseph-Papineau
378 rue Papineau, Papineauville

Présences :

- ↳ Mme Catherine Lamarche ;
- ↳ Mme Isabelle Lefrançois ;
- ↳ Mme Julie Aubry ;
- ↳ Mme Émilie Gagnon ;
- ↳ Mme Annie Touchette ;
- ↳ Mme Julie Mailloux ;
- ↳ Mme Caroline Gratton ;
- ↳ M. Raphaël Marcotte ;
- ↳ M. Klaus Sylvestre-Ippersiel ;
- ↳ Josée L'Allier ;
- ↳ Céline Blais ;

Absences :

CE-10-01 : PRÉSENCE ET CONSTATATION DU QUORUM :

Mme Josée L'Allier prend la parole et souhaite la bienvenue à tous. Elle se présente et suggère un tour de table afin que chacun se présente.

Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 19h00.

Mme Julie Mailloux est présente à la rencontre suite à son désir de siéger à nouveau cette année en tant que parent-substitut au sein du conseil et à l'invitation de Mme L'Allier. Cette dernière explique que deux élèves du conseil étudiant de notre école seront invités à assister aux rencontres du conseil d'établissement, soit la présidente et la vice-présidente.

Présentement, un poste de membre professionnel est libre ainsi que deux postes de membres de la communauté.

CE-10-02 : NOMINATION AUX DIFFÉRENTS POSTES :

Mme L'Allier invite les membres à manifester leur intérêt si un des postes les intéressent et il est également permis de proposer un membre qui, par la suite, dira s'il est intéressé ou non.

Mme Isabelle Lefrançois propose Mme Catherine Lamarche au poste de présidence du conseil d'établissement pour l'année 2021-2022. Le tout est secondé par Mme Julie Aubry. Mme Lamarche accepte.

Pour le poste de vice-présidence du conseil d'établissement LJP 2021-2022, Mme Isabelle Lefrançois propose Mme Annie Touchette et cette dernière accepte le poste.

Mme Caroline Gratton propose Céline Blais au poste de secrétariat du conseil d'établissement. Cette dernière accepte.

CE-10-03 : DISCUSSION SUR LA NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ :

Deux postes de membres de la communauté sont disponibles au sein du conseil d'établissement LJP. Mme Sylvie Durocher a déjà manifesté son intérêt à siéger au sein de notre conseil en tant que membre de la communauté. Cela fait déjà plusieurs années qu'elle occupe ce poste.

Il est proposé par Caroline Gratton que Mme Sylvie Durocher siége au sein du conseil d'établissement LJP en tant que membre de la communauté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Un poste reste donc vacant pour le moment. Les membres sont invités à en parler dans leur entourage et si toutefois quelqu'un était intéressé, nous pourrions en discuter lors de notre prochaine rencontre. Klaus suggère de lancer l'invitation sur la page Facebook de l'école.

CE-10-04 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Mme Catherine Lamarche fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Émilie Gagnon d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-10-05 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN 2021 :

Il est proposé par Isabelle Lefrançois l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021 tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Suivi du procès-verbal du 16 juin dernier, point 10 : Dépôt d'un courriel de la part du directeur général du CSSCV, M. Daniel Bellemare, en réponse à la lettre que le conseil d'établissement lui a fait parvenir suite à la diminution de 50% au niveau de la direction adjointe à notre école.

Livre audio : Caroline Gratton est en lien avec Mme Sophie Godbout du CSSCV à ce sujet afin d'obtenir la liste des livres disponibles. Elle lui fera parvenir une liste des livres que l'école souhaiterait avoir en format audio.

Raphaël mentionne qu'il est possible d'obtenir tout plein de livres audio à la Bibliothèque de l'Outaouais et ce gratuitement.

Klaus souligne qu'en s'inscrivant à la Bibliothèque Nationale, on peut s'en procurer également.

CE-10-06 : PAROLE AU PUBLIC :

Nil.

CE-10-07 : CORRESPONDANCE :

Courriel du 5 juillet 2021 adressé à Mme Catherine Lamarche de la part de M. Daniel Bellemare, directeur général du centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées, lequel répond à une lettre du conseil d'établissement concernant la coupure en direction adjointe à notre école.

CE-10-08 : COMITÉ DE PARENTS :

Catherine Lamarche explique qu'il n'y a pas encore eu de rencontre du comité de parents cette année.

Par contre, en ce qui a trait au conseil d'administration, ils ont été consultés au sujet du calendrier scolaire 2021-2022 qui a été modifié; au sujet des agrandissements et rénovations, aucune demande n'a été acceptée par le gouvernement; il a également été discuté du transfert d'élèves par manque d'espace, ce qui a causé du mécontentement (le secteur ouest est rempli à capacité pleine).

Caroline Gratton demande s'il y a eu discussion au sujet du transport scolaire, ce à quoi Catherine répond que non.

CE-10-09 : RÈGLES DE RÉGIE INTERNE :

Il est proposé par Raphaël Marcotte d'adopter les règles de régie interne après les modifications suivantes :

- ➔ Remplacer « substitut à la présidence » par « vice-président »;
- ➔ Supprimer le mot *trésorier* du document;
- ➔ Point 4 : MANDAT :

Remplacer la phrase « Chaque poste doit être en réélection chaque année » par « Les membres parents sont élus pour un mandat de 2 ans, donc certains postes sont en réélection chaque année selon l'année où en est rendu le mandat, tandis que chacun des postes des membres du personnel (enseignants, personnel de soutien, professionnels) sont en réélection chaque année.

- ➔ Supprimer le point 8 « Rôle du trésorier »;
- ➔ Point 14 – Avis de convocation :
 - Séance régulière : supprimer « *par écrit, fac similé ou* »;
 - Séance spéciale : supprimer « *peux être par écrit ou par téléphone ou* »;
- ➔ Point 18 : Le projet d'ordre du jour est préparé par le président **avec la direction**. Tout membre doit l'informer **3 jours** à l'avance pour y inscrire un sujet;
- ➔ Point 19 : Un membre peut participer à une séance par l'entremise de moyens technologiques permettant aux membres de communiquer immédiatement entre eux (visioconférence);
- ➔ Point 26 : Ajouter :

COMITÉ AD HOC :

Dans l'éventualité où une activité ou levée de fonds doit avoir lieu avant la date de la prochaine rencontre mensuelle du conseil d'établissement, un envoi courriel sera fait à l'ensemble des membres du CÉ afin d'obtenir leur approbation concernant la tenue de l'activité en question. L'activité sera approuvée dès que la majorité des membres votant auront répondu en respectant les règles de régie interne en vigueur. La décision sera officialisée lors du conseil d'établissement suivant.

COMITÉ DES FINANCES :

Les membres de ce comité sont réélus chaque année.

Habituellement, deux personnes ainsi que la direction participent à ces rencontres (environ 2 rencontres par année : mi- année et fin d'année).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-10-10: DÉCLARATION D'INTÉRÊT :

On demande à chacun des membres du conseil d'établissement de signer sa feuille de déclaration d'intérêt et de la remettre à Céline.

CE-10-11: RECONDUCTION DES COMITÉS :

COMITÉ AD HOC :

Dans l'éventualité où une activité ou levée de fonds doit avoir lieu avant la date de la prochaine rencontre mensuelle du conseil d'établissement, un envoi courriel sera fait à l'ensemble des membres du CÉ afin d'obtenir leur approbation concernant la tenue de l'activité en question. L'activité sera approuvée dès que la majorité des membres votant auront répondu en respectant les règles de régie interne en vigueur. La décision sera officialisée lors du conseil d'établissement suivant.

Proposé par : Émilie Gagnon.
Adopté à l'unanimité.

COMITÉ DES FINANCES (environ 2 rencontres par année : mi-année et fin d'année) :

Habituellement, deux membres du conseil, la personne responsable du budget à l'école, ainsi que la direction participent à ces rencontres. Cette année Mme Caroline Gratton ainsi que Mme Isabelle Lefrançois soumettent leur intérêt à siéger sur ce comité, ce qui est approuvé par l'ensemble du conseil. Les dates de rencontre seront soumises au courant de l'année.

Proposé par : Raphaël Marcotte.
Adopté à l'unanimité.

CE-10-12 : CALENDRIER DES RENCONTRES :

Dates suggérées par la direction :

- ✓ Jeudi 7 octobre 2021, 19h ;
- ✓ Jeudi 25 novembre 2021, 19h ;
- ✓ Jeudi 16 décembre 2021, 19h ;
- ✓ Jeudi 20 janvier 2022, 19h ;
- ✓ Jeudi 24 février 2022, 19h ;
- ✓ Jeudi 31 mars 2022, 19h ;
- ✓ Jeudi 28 avril 2022, 19h ;
- ✓ Jeudi 19 mai 2022, 19h ;
- ✓ Jeudi 9 juin 2022, 19h ;

Proposé par Catherine Lamarche.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le tout sera affiché sur le site internet de notre école.

CE-10-13 : FONDS À DESTINATION SPÉCIALE AU 1^{ER} JUILLET 2020 :

Dépôt du document « Fonds à destination spéciale LJP en date du 30 juin 2021 » pour lequel Josée L'Allier donne quelques explications pour chaque projet.

Attendu que des projets ont été protégés dans le Fonds à destination spéciale au 30 juin 2021.

Attendu que les dépenses du Fonds à destination spéciale sont soumises à la surveillance du conseil d'établissement.

Attendu que les sommes protégées par le Fonds à destination spéciale sont nécessaires à la poursuite des projets qui se déroulent dans l'école.

Attendu que les sommes protégées par le Fonds à destination spéciale sont nécessaires à la poursuite des projets de nature pédagogique qui se déroulent dans l'école.

Attendu que les sommes seront affectées aux mêmes fins que celles présentées dans le document « Fonds à destination spéciale au 30 juin 2021 ».

Attendu que la directrice propose le transfert de ces sommes au budget de l'établissement.

Il est proposé par Émilie Gagnon que le conseil autorise que les sommes du Fonds à destination spéciale soient transférées au budget de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau pour l'année 2021-2022 tel que stipulé dans cette résolution et à la pièce jointe « Fonds à destination spéciale au 30 juin 2021 ».

- Pour : 9
- Contre : 0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Suite au dépôt du document détaillant le fond à destination spéciale, il est mentionné quelques détails :

- ✓ Concernant le projet du bal des finissants qui est en déficit, il est suggéré d'éponger une partie du montant avec le projet Spectacle LJP;
- ✓ L'argent des projets « Activités financement par Fondation LJP » pourrait servir à l'achat de mobilier pour le Carrefour Informatique à la bibliothèque;
- ✓ La somme du projet « Troupe Orion » sera transférée au budget de l'art dramatique;
- ✓ Klaus suggère qu'une somme de 1500 \$ d'un projet Entrepreneuriat soit transférée au projet du bal afin de diminuer le montant en déficit;
- ✓ Toutes ces suggestions de changements pourraient être effectuées seulement une fois que le budget révisé sera reçu en novembre prochain.

CE-10-14 : CRITÈRES DE SÉLECTION DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE :

Dépôt d'une note de service adressée aux présidents(es) des conseils d'établissement concernant un sondage relatif aux critères de sélection des directions d'écoles. Ce sondage doit être complété par les membres du conseil d'établissement et remis à Mme Lamarche, présidente du CÉ, qui s'occupera de faire parvenir le tout au centre de services scolaire et ce, avant le 17 décembre prochain.

CE-10-15 : POINTS DE LA DIRECTION :

A) CLIENTÈLE ET DÉBUT D'ANNÉE :

Dépôt d'un document donnant un portrait de la clientèle scolaire en date du 7 octobre 2021.

Depuis le début de l'année, nous vivons un certain regain grâce aux activités sportives et parascolaires qui ont été relancées. Cela fait revivre l'école. Bravo à tout le personnel et les élèves pour leur résilience.

B) FORMATION POUR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT :

Mme L'allier suggère aux nouveaux membres de notre conseil d'établissement de consulter le site du ministère de l'éducation « <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire> » pour y voir des capsules ainsi que des fiches thématiques concernant le conseil d'établissement.

C) TABAGISME : FORMATION POUR CONTRAVENTION :

Josée L'Allier explique que nous vivons présentement une augmentation du tabagisme auprès de nos élèves et ce, en grande partie à cause de la mode des vapoteuses.

À cet effet, M. Éric Lefrançois se porte volontaire pour assister à la formation au sujet de contravention émise aux contrevenants en ce qui a trait au tabagisme.

Il est suggéré par Caroline Gratton que des surveillants soient installés aux endroits stratégiques afin de surveiller le tout. Josée L'Allier va vérifier si cela est possible.

CE-10-16 : SORTIES PÉDESTRES (AUTORISATION ANNUELLE) :

Il est proposé par Isabelle Lefrançois que des autorisations annuelles soient permises pour les sorties de groupes d'élèves dans le village qui ne nécessite aucun transport, et ce, sous la supervision de leur enseignant.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ.

CE-10-17 : ACTIVITÉS ET LEVÉES DE FONDS :

Il est proposé par Caroline Gratton l'adoption en bloc de toutes les activités et les levées de fonds inscrites aux deux tableaux déposés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Il se peut que l'activité « La grande marche pour la protection des forêts » coûte moins cher si nous obtenons une subvention. Si tel est le cas, l'argent amassé en trop sera inscrit en crédit au dossier de l'élève et pourra être utilisé pour une autre activité au courant de l'année.

CE-10-18 : QUESTIONS DIVERSES :

Nil.

CE-10-19 : BONS COUPS :

- Plusieurs projets en entrepreneuriat ont déjà débuté et on encourage les élèves à les poursuivre.
- Plusieurs activités parascolaires variées ont déjà été mises sur pied depuis le début de l'année. Bravo à Kim Pellerin pour tous ses efforts et son efficacité.
- Caroline Gratton souligne l'implication de plusieurs membres du personnel pour leur aide à l'organisation du cross-country qui s'est déroulé à notre école le vendredi 1^{er} octobre dernier. Tout s'est très bien déroulé. Ce fut une belle journée !
- Le cross-country au Collège St-Alexandre s'est très bien déroulé également.
- Les élections du conseil étudiant ont eu lieu et c'est l'équipe d'Émilie Latour-Landreville et de Maëla Weber qui a été élue. Elles seront invitées à se joindre aux prochaines réunions du conseil d'établissement LJP.

CE-10-20 : DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE :

La prochaine séance aura lieu le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00.

CE-10-21 : LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Annie Touchette la levée de la séance à 21h00.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CATHERINE LAMARCHE,
Présidente du conseil d'établissement.

JOSÉE L'ALLIER,
Directrice.